

Séance du 30 novembre 2020

-----  
2020/079

**Présents :** Denis FEGNE / Philippe SOULE-PERE / Alexandre ARRIZABALAGA / Noémie DEUTSCH / Bernard JOUCLA / Serge ALMENDRO / Hélène FRANCES / Ingrid BOUTARFA / Sébastien ABADIE / JC MADELAINE / Caroline ECORCHON / Laëtitia CAZABAN / Bruno CAZERES / Régine TOSON / Gisèle VINCENT  
En zoom : Michel DUHAMEL / Dominique GAYE / Sandrine TREBUCQ / Stéphanie MARQUEZ

**Absents :** JB MARTINEZ (procuration pour Michel DUHAMEL) / Jean TRILLE (procuration pour Bernard JOUCLA) / Bernard LHOSSEIN (procuration pour Denis FEGNE) / Juliette SALANNE (procuration pour Noémie DEUTSCH).

**Elue secrétaire de séance :** Hélène FRANCES

-----  
**DESIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS**

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le Conseil Municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil.

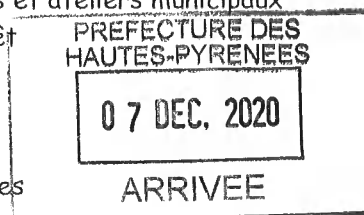
M. le Maire propose de créer 11 commissions municipales chargées de préparer et d'examiner les projets de délibérations qui seront soumis au conseil.

M. le Maire propose que le nombre d'élus siégeant au sein de chaque commission soit variable en fonction des candidatures d'élus sur les diverses thématiques.

Ainsi informé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

Article 1 : Le Conseil Municipal adopte la liste des commissions municipales suivantes :

- Ecole, enfance, jeunesse et communication
- Urbanisme, aménagement et logement
- Développement durable et environnement
- Animation, vie associative, sport et gestion des équipements
- Démocratie participative, solidarité et patrimoine
- Travaux, bâtiments et ateliers municipaux
- Agriculture et forêt
- Culture
- Finances
- Logement
- Ressources humaines



Article 2 : Les commissions municipales comportent au maximum 23 membres.

Article 3 : après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste pour chacune des commissions, et en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir décidé à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret, désigne au sein des commissions suivantes :

<b>Ecole, enfance, jeunesse et communication</b>	Gisèle VINCENT, Michel DUHAMEL, Régine TOSON, Juliette SALANNE, Stéphanie MARQUEZ, Laëtitia CAZABAN
<b>Urbanisme, aménagement et logement</b>	Philippe SOULE-PÉRE, Noémie DEUTSCH, Bernard LHOSSEIN, Ingrid BOUTARFA, Alexandre ARRIZABALAGA, Laëtitia CAZABAN, Bruno CAZERES
<b>Développement durable et environnement</b>	Régine TOSON, Michel DUHAMEL, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES, Jean TRILLE, JC MADELAINE, Sébastien ABADIE
<b>Animation, vie associative, sport et gestion des équipements</b>	Jean TRILLE, Dominique GAYE, Stéphanie MARQUEZ, Bernard JOUCLA, Régine TOSON, Gisèle VINCENT, Philippe SOULE-PERE, Juliette SALANNE, Ingrid BOUTARFA

Démocratie participative, solidarité et patrimoine	Noémie DEUTSCH, Michel DUHAMEL, Caroline ECORCHON, Hélène FRANCES, Laëtitia CAZABAN, Bruno CAZERES
Travaux, bâtiments communaux et ateliers municipaux	Bernard JOUCLA, Noémie DEUTSCH, Dominique GAYE, Stéphanie MARQUEZ, Alexandre ARRIZABALAGA, Serge ALMENDRO, Régine TOSON, Bruno CAZERES, Jean TRILLE, JC MADELAINE, Sébastien ABADIE
Agriculture et forêt	Sébastien ABADIE, Régine TOSON, Caroline ECORCHON, Jean TRILLE, JC MADELAINE,
Culture	Juliette SALANNE, Hélène FRANCES, Serge ALMENDRO, Sandrine TREBUCQ, Laëtitia CAZABAN
Logement	Jean TRILLE, Alexandre ARRIZABALAGA, Carole ECORCHON, Noémie DEUTSCH, Sandrine TREBUCQ, Serge ALMENDRO, Stéphanie MARQUEZ
Finances	Tous les élus municipaux
Ressources humaines	Tous les élus municipaux

Extrait certifié conforme :

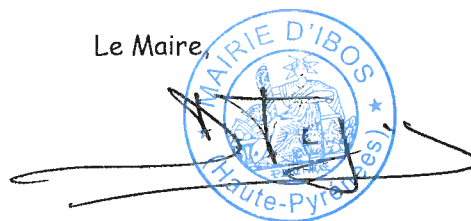
Certifié exécutoire,  
 Compte tenu de la transmission  
 en Préfecture le **07 DEC. 2020**  
 de la publication le **07 DEC. 2020**  
 IBOS,  
 Le **07 DEC. 2020**

Le Maire,

Denis FEGNE



Le Maire,



Denis FEGNE

